

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Règlements de jeux concours	

La Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le règlement du jeu concours Facebook, intitulé "24 Heures du Mans" (annexe 1) ;

AUTORISE

l'octroi de lots pour les cinq gagnants du jeu concours Facebook "24 Heures du Mans", qui seront tirés au sort le 30 mai 2022, dans les conditions définies dans le règlement du jeu concours ;

APPROUVE

le règlement du jeu concours Facebook, intitulé "Gagne tes places pour les Championnats du Monde de BMX" (annexe 2) ;

AUTORISE

l'octroi de lots pour les cinq gagnants du jeu concours Facebook "Gagne tes places pour les Championnats du Monde de BMX", qui seront tirés au sort le 27 juin 2022, dans les conditions définies dans le règlement du jeu concours ;

APPROUVE

le règlement du jeu concours Facebook et Instagram, intitulé "Destinations Pays de la Loire avec Aléop en illimité durant 2 jours pour 5 personnes" (annexe 3) ;

AUTORISE

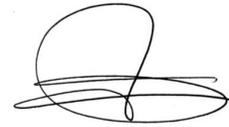
l'octroi de lots pour les trente-cinq gagnants du jeu concours Facebook et Instagram "Destinations Pays de la Loire avec Aléop en illimité durant 2 jours pour 5 personnes" qui seront tirés au sort à la fin du jeu, dans les conditions définies dans le règlement du jeu concours.

APPROUVE

les modifications relatives au règlement du jeu concours Facebook, intitulé "Gagne ta 1re

chaussure de foot 100% recyclée made in Pays de la Loire ", initialement approuvé lors de la réunion de la Commission permanente du 19 novembre 2021 (annexe 4) ;

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs